

PROCES-VERBAL

DU CONSEIL MUNICIPAL

République Française

SEANCE DU 30 JUIN 2017

Nombre de Conseillers : 11

- en exercice : 11

- présents 08

- votants 11

L'an deux mil dix-sept
le trente juin à 19 heures
le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni
en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence
de monsieur Laurent GESBERT, Maire.

Date de la convocation : 14 JUIN 2017

Présents : Mrs Laurent GESBERT, Jean-Paul ROUSSEL, Olivier FORESTIER, Elie CAILLET, Nicolas LEMERCIER, Marc LANGLOIS, Mesdames Valérie VINCELET, Sabine BIGOT, Angélique DELAHAYE.

Absents excusés : Arnaud VENET pouvoir donné à Jean-Paul ROUSSEL, Angélique DELAHAYE pouvoir donné à Sabine BIGOT, Marie CHARPENTIER pouvoir donné à Laurent GESBERT.

Secrétaire de séance : Sabine BIGOT

Constatant que le quorum est réuni avec 8 membres présents, Monsieur le Maire ouvre la séance à 19 heures. L'ajout de 1 point supplémentaire à l'ordre du jour est approuvé à l'unanimité par les membres présents ce qui modifie l'ordre du jour comme ci-dessous

Ordre du jour :

Objet : N°ordre de séance : 1.	Elections sénatoriales – Désignation des délégués sénatoriaux. Délibération n° 2017-024	1 Erreur !
Objet : N°ordre de séance : 2.	Examen de devis concernant des travaux d'économie d'énergie chauffage et éclairage de la mairie et bibliothèque avec demande de subvention au titre de la réserve parlementaire de monsieur Olivier DASSAULT. Délibération n° 2017-025	2 Erreur !
Objet : N°ordre de séance : 8.	Communications du Maire	
Objet : N°ordre de séance : 9.	Questions diverses	3

Objet : N° d'ordre de séance : 1 - Elections sénatoriales – Désignation des délégués sénatoriaux. Délibération n° 2017-024

Nombre de délégués à élire : 1

Nombre de suppléants à élire : 3

- Vu le décret n° 2017-1091 du 02 Juin 2017 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,
- Vu la circulaire préfectorale du 19 Juin 2017 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs,
- Vu l'arrêté préfectoral du 19 Juin 2017, fixant le nombre de délégués des conseils municipaux et le mode de scrutin en vue de l'élection des sénateurs,

a) Composition du bureau électoral.

Monsieur le Maire indique que le bureau électoral est présidé par le Maire et comprend les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin, à savoir : M. Jean-Paul ROUSSEL, M. Marc LANGLOIS, M. Nicolas LEMERCIER, M. Elie CAILLET, Madame Sabine BIGOT, est désignée en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal.

b) Election du délégué.

Monsieur le Maire rappelle qu'en application des articles L.288 et R.133 du code électoral, les délégués et leurs suppléants sont élus séparément, sans débat, au scrutin secret et à la majorité absolue. S'il reste des mandats à attribuer à l'issue du premier tour de scrutin, il est procédé à un second tour pour le nombre de mandats restant à attribuer et l'élection à lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé des candidats est déclaré élu.

Les candidatures enregistrées sont :

- M. Laurent GESBERT

Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 11
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 11
- majorité absolue : 11

Ont obtenu au 1^{er} tour de scrutin :

- M. Laurent GESBERT : 11 voix

Proclamation de l'élection du délégué :

M. Laurent GESBERT, né le 18/08/1967 à Creil (60), domicilié à Royaucourt (60420), 22 rue d'En Haut, ayant obtenu la majorité absolue des voix au premier tour de scrutin est proclamé élu en qualité de délégué pour les élections sénatoriales et a déclaré accepter le mandat.

c) Election des suppléants

Les candidatures enregistrées sont :

- VINCELET VALERIE
- BIGOT SABINE
- LEMERCIER NICOLAS

Après enregistrement des candidatures, il est procédé au 1^{er} tour de scrutin :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 11
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 11
- majorité absolue : 11

Ont obtenu au 1^{er} tour de scrutin :

- VINCELET VALERIE: 11 voix
- BIGOT SABINE : 11 voix
- LEMERCIER NICOLAS : 11 voix

Proclamation de l'élection des suppléants.

En application de l'article L.288 du code électoral, l'ordre des suppléants a été déterminé successivement par l'ancienneté de l'élection (élection au premier ou second tour), puis, entre les suppléants élus à l'issue d'un même tour de scrutin, par le nombre de suffrages obtenus, puis, en cas d'égalité de suffrages, par l'âge des candidats, le plus âgé étant élu.

ME VINCELET VALERIE, née le 06/02/1977 à MONTDIDIER (80), domicilié 9 rue de Rubescourt à Royaucourt, ayant obtenue la majorité absolue des voix au premier tour de scrutin, est proclamée élu suppléant au premier tour de scrutin et a déclaré accepter le mandat.

ME BIGOT SABINE, née le 08/01/1973 à MONTDIDIER (80), domiciliée 4 rue d'En haut à Royaucourt, a été proclamée élu suppléant au premier tour de scrutin et a déclaré accepter le mandat.

M. LEMERCIER NICOLAS, né le 07/06/1978 à AMIENS (80), domicilié à Royaucourt, a été proclamé élu suppléant au premier tour de scrutin et a déclaré accepter le mandat

Objet : N° d'ordre de séance : 2 – Examen de devis concernant des travaux d'économie d'énergie chauffage et éclairage de la mairie et bibliothèque avec demande de subvention au titre de la réserve parlementaire de monsieur Olivier DASSAULT. Délibération n° 2017-025

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal la nécessité de réaliser des travaux d'énergie sur les moyens de chauffage et d'éclairage de la mairie, de la bibliothèque et de la salle des fêtes. A cet effet, il présente un devis établis par l'entreprise ETS FONTAINE, à savoir :

- Remplacement des radiateurs existants par des radiateurs fonte active à inertie dynamique **3993.00€ HT**
- Remplacement des projecteurs existants par des projecteurs à leds avec détection intégrée **1263.60€ HT**

Monsieur le maire propose également de solliciter une aide financière, la plus haute possible, au titre de la réserve parlementaire auprès de monsieur Olivier DASSAULT, Député de l'Oise afin de pouvoir réaliser ces travaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** des membres présents :

- **Approuve** les devis estimatifs présenté par l'entreprise ETS FONTAINE pour un montant total de **5256.60 € HT**.
- **Sollicite** une aide financière de 40%, auprès de l'Etat, au titre de la réserve parlementaire de Monsieur Olivier DASSAULT, Député de l'Oise
- **S'engage** à ne pas commencer les travaux correspondants avant de recevoir la notification de subvention ou dérogation.
- **Dit** que le coût de cette opération sera inscrit au Budget Primitif 2017

Objet N° ordre de séance : 3 - Communication du Maire :

Monsieur Le Maire informe les membres du conseil :

- Les vitraux sont terminés, il faut organiser le voyage pour aller les chercher dans le sud de la France en Ardèche.
- Suite à la journée de formation organisée par le CRPIE de l'Oise, les membres du jury des villages fleuris sont venus visiter le village et ont été surpris par le travail réalisé.
- Les travaux liés au projet Eolien du champ feuillant vont commencer à l'automne 2017, en effet, les recours juridiques engagés depuis plus de dix ans sont arrivés à terme, seul un recours concernant l'autorisation de voirie sur la voie communautaire Abbémont/Ferrières est encore en cours mais n'est pas suspensif au commencement du projet, après une rencontre entre le Maire et les dirigeants de la société ENERCON, il semblerait qu'il soit possible d'entrer dans une phase de négociation au titre des mesures compensatoires, notamment ceux de l'impact visuel. Quelques pistes ont déjà été abordées (participation financière à l'enfouissement des réseaux, mesures paysagères, borne pour véhicule électrique, ...). Après débat au sein des membres du conseil, il est décidé de mandater le Maire pour négocier au mieux les mesures de compensations pour le village et ses habitants. A ce jour, nous avons connaissance d'un montant de 48 000€/par an que la commune devrait percevoir au titre des redevances et taxes diverses. Une communication sera faite auprès des habitants pour expliquer l'historique de ce projet, l'action des élus et les retombées pour la commune.
- La mise en concurrence du contrat d'assurance multirisque de la commune va permettre une économie de 54% dès l'année prochaine et de 80% sur l'assurance du tracteur/remorque.
- Les 2 tables de pique-nique ont été installées par Alexandre et Jean-Paul derrière la salle des fêtes.

Objet : N°ordre de séance : 1. Questions diverses

Aucune questions diverses

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 21h00.

Le Maire,
Laurent Gesbert

